

## LE GUIDE DES CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES

| NOM DE L'OPERATION   | NATURE DE L'OPERATION  | PARTICIPATION du demandeur  | AIDE DU SYDELA   |
|--|--|---|--|
| Les financements des travaux électriques   |  |   |  |
| <b>Renforcement-sécurisation électrique</b><br><i>(Ces travaux sont réalisés par Enedis sur certaines communes adhérentes)</i><br><i>(Dossiers RF)</i> | <b>Renforcement électrique</b><br>=> maintenir la tension nominale sur le réseau basse tension<br>=> maintenir la tension nominale sur le réseau basse tension, lié à un raccordement  | Aucune  | 100% (HT + Coût de suivi) +TVA   |
|  | <b>Sécurisation électrique basse tension</b><br>=> remplacer des fils nus par des réseaux torsadés aériens ou des réseaux souterrains<br>=> remplacer des fils nus de faibles sections par des réseaux torsadés aériens ou des réseaux souterrains   |   |  |
|  | <b>Renforcement ou sécurisation électrique basse tension</b><br>=> suite à une réclamation   |   |  |
| <b>Alimentation électrique</b><br><i>(Dossiers AL)</i>   | <b>Réalisation d'un réseau électrique basse tension</b><br>=> pour une desserte en électricité d'une ou plusieurs parcelles individuelles<br>=> à l'intérieur d'un lotissement communal/intercommunal/privé, un Parc d'Activités ou une Zone d'Activités/Zone d'Aménagement Concertée                  | 60% (HT + Coût de suivi)  | 40% (HT + Coût de suivi) + TVA   |
|  | <b>Réalisation d'un réseau électrique</b><br>=> amener le réseau à une puissance adéquate pour un lotissement ou un immeuble communal/intercommunal/privé, un Parc d'Activités ou une Zone d'Activités/Zone d'Aménagement Concertée<br>=> alimenter un équipement privé hors habitation <sup>(1)</sup> |   |  |
|  | <b>Réalisation d'un réseau électrique</b><br>=> pour alimenter un équipement public propriété d'une collectivité publique  | 15% (HT + Coût de suivi)  | 85% (HT + Coût de suivi) + TVA   |
| <b>Effacement électrique</b><br><i>(Dossiers EF)</i>   | <b>Effacement électrique basse tension</b><br>=> pour des raisons esthétiques en zone agglomérée   | <b>Communes à taux normal :</b><br>25% (HT + Coût de suivi)<br><b>Communes et intercommunalités à taux majoré :</b><br>50% (HT + Coût de suivi) | <b>Communes à taux normal :</b><br>75% (HT + Coût de suivi) + TVA<br><b>Communes et intercommunalités à taux majoré :</b><br>50%(HT + Coût de suivi) + TVA |
|  | <b>Effacement électrique haute tension</b><br>=> pour des raisons esthétiques en zone agglomérée lié à un dossier d'effacement basse tension   |   |  |
|  | <b>Réalisation d'un poste de transformation au sol</b><br>=> en remplacement d'un poste tour pour des raisons esthétiques  |   |  |
| <b>Travaux supplémentaires</b><br><i>(Dossiers TS)</i>   | <b>Travaux supplémentaires à la demande du tiers</b> (conjoint à un dossier de travaux électriques)<br>=> surlargeurs de tranchée / réfections de voirie   | 100% (HT + Coût de suivi + TVA)   | Aucune   |

## LE GUIDE DES CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES

| NOM DE L'OPERATION   | NATURE DE L'OPERATION  | PARTICIPATION du demandeur   | AIDE DU SYDELA  |
|--|--|--|---|
| Les financements de l'éclairage public pour les adhérents ayant transféré la compétence et mis à disposition le patrimoine <sup>(2)</sup>                          |  |  |   |
| Eclairage public pour les adhérents ayant transféré la compétence (Dossiers EP)  | Extension ou modification du réseau d'éclairage public<br>=> liée à des travaux neufs ou de rénovation des matériels   | <b>Communes à taux normal :</b><br>48% HT (HT + Coût de suivi) + éco-contribution<br><b>Communes et intercommunalités à taux majoré :</b><br>63% (HT + Coût de suivi) + éco-contribution | <b>Communes à taux normal :</b><br>52% (HT + Coût de suivi) + TVA<br><b>Communes et intercommunalités à taux majoré :</b><br>37% (HT + Coût de suivi) + TVA |
|  | Effacement du réseau d'éclairage public<br>=> lié à des travaux neufs ou de rénovation des matériels   |  |   |
|  | Réalisation de travaux neufs ou de rénovation des matériels d'éclairage public <sup>(3)</sup>  |  |   |
|  | Rénovation d'armoire de commande d'éclairage public  | <b>Communes à taux normal :</b><br>70% (HT + Coût de suivi) + éco-contribution<br><b>Communes et intercommunalités à taux majoré :</b><br>80% (HT + Coût de suivi) + éco-contribution    | <b>Communes à taux normal :</b><br>30% (HT + Coût de suivi) + TVA<br><b>Communes et intercommunalités à taux majoré :</b><br>20% (HT + Coût de suivi) + TVA |
|  | Réalisation de ZAC, PA, ZA et lotissement  | 100% (HT + Maîtrise d'œuvre) + éco-contribution  | TVA   |
|  | Réalisation d'une mise en valeur d'un patrimoine par de l'éclairage public   |  |   |
| Réalisation de travaux exceptionnels d'éclairage public  |  |  |   |
| Les financements de l'éclairage public pour les autres demandeurs n'ayant transféré la compétence ni mis à disposition le patrimoine                               |  |  |   |
| Eclairage public pour les autres demandeurs (Dossiers EP)  | Tous type de travaux (sous convention de mandat)   | 100% (HT + Coût de suivi + TVA) + éco-contribution   | Aucune  |
| Les financements du Réseaux et services locaux de communications électroniques pour les adhérents ayant transféré la compétence et mis à disposition le patrimoine |  |  |   |
| Réseau de communications pour les adhérents ayant transféré la compétence (Dossiers RT)  | Réalisation d'un génie civil de communications électroniques<br>=> pour une simple desserte I.C.E. (infrastructures de communications électroniques), pour une desserte I.C.E. d'un lotissement ou d'un immeuble communal/intercommunal/privé, d'un Parc d'Activités, d'une Zone d'Activités ou Zone d'Aménagement Concertée<br>=> pour effacer des réseaux de télécommunication lié à un effacement basse tension | 80% (HT + Coût de suivi + TVA)   | 20% (HT + Coût de suivi + TVA)  |
| Les financements du Réseaux et services locaux de communications électroniques pour les autres demandeurs  |  |  |   |
| Réseau de communications pour les autres demandeurs (Dossiers RT)  | Tous type de travaux (sous convention de mandat)   | 100% (HT + Coût de suivi + TVA)  | Aucune  |

(1) Allègements de 50% pour les équipements professionnels agricoles isolés dans la limite de 25 000 € (sous réserve de la production d'un certificat du maire attestant l'obligation de s'installer à l'écart des habitations au regard des règles d'urbanisme applicables sur la Commune)

(2) y compris dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à un tiers non adhérent

## LE GUIDE DES CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES

NOM DE L'OPERATION

NATURE DE L'OPERATION

PARTICIPATION du demandeur

AIDE DU SYDELA